



Paris, le 25 mai 2018

M. Patrick JEANTET
Président de l'EPIC SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 16 Mai 2018 pour laquelle nous n'avons pas eu de réunion de conciliation suite à votre refus de nous recevoir contrairement à l'article 4.2 du RH826 et à l'annexe 1 de l'avenant du 13 Décembre 2007.

Pourtant, les sujets de cette DCI sont très importants et portent sur le projet Nouvel'R, projet structurant de SNCF Réseau pour les années à venir.

Ce projet suscite néanmoins de nombreuses interrogations, pour ne pas dire le rejet.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC Réseau de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Maintien d'une Formation initiale de haut niveau ;
- Maintien des Pôles d'appui pour tous les métiers (COSEC-COFO- Pôles Sécurité, Assistants Travaux) ;
- Refus de la dédicace des moyens par Axes ;
- Refus de voir tirées vers le bas les conditions sociales des cheminots. Les externalisations, la sous-traitance et les filialisations « à tout va » en sont les principales démonstrations...

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Vendredi 1er Juin 2018 à 20h00 jusqu'au Lundi 04 Juin 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC Réseau ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLESEGER

CFDT

Thomas CAVEL